

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2026 / 15

Séance du 22 avril 2026

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
11	11	11

Date de la convocation : 17 avril 2026

LE VINGT-DEUX AVRIL DEUX-MIL-VINGT-SIX, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, Adjointes ; Philippe SERVIER, Claire VOLPI, Stéphane BEAL, Martina DELPY, Guillaume VERGNE, Vincent BAFFALEUF, Julie FONTEIX et Laurine COHADE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

OBJET : Délibération pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

- **Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- **Considérant** qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

- **Vu** les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de la liste de représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres.

- La liste n°1 présente :

Monsieur SERVIER Philippe, Monsieur Pierre SAVIGNAT et Monsieur Vincent BAFFALEUF (membres titulaires)

Monsieur Guillaume VERGNE, Madame Charlotte COGAN et Madame Laurine COHADE (membres suppléants)

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 11

- Suffrages exprimés : 11

Ainsi répartis :

- La liste n°1 obtient 11 voix.

Sont déclarés élus à la Commission d'Appel d'Offres :

- Membres titulaires

Monsieur SERVIER Philippe, Monsieur Pierre SAVIGNAT et Monsieur Vincent BAFFALEUF

- Membres suppléants

Monsieur Guillaume VERGNE, Madame Charlotte COGAN et Madame Laurine COHADE.

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

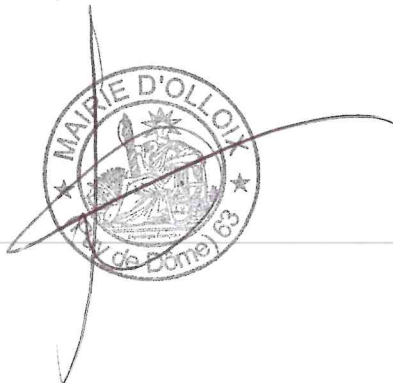
POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 28 avril 2026

Le Maire,

Alain HÉRITIER



La secrétaire de séance,

Claire VOLPI

